

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- PPRN zone bleue
- PPRN zone rouge
- Zone inondable
- Contournement Nord d'Ernée
- Cours d'eau au titre de la Police de l'Eau DDT53
- Aléa tassement sur dépôts miniers
- Aléa tassement sur travaux de recherche
- Aléa glissement sur dépôts miniers

PRESCRIPTIONS

- Servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Ensemble végétal à protéger
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Marges de recul
- Zones humides
- Bâtiments susceptibles de changer de destination en zone A et N
- Haies à protéger en raison de leur rôle hydraulique
- Haies à protéger en raison de leur rôle paysager
- Linéaire commercial à protéger

ZONAGE

- Zone urbaine**
- Ua : Tissu urbain ancien
 - Uai : PPRI de l'agglomération de Chailland
 - Ub : Urbaine périphérique
 - Ue : Activités économiques
 - Uil : Equipements collectifs
- Zone à urbaniser**
- 1AUh : A Urbaniser court terme habitat
 - 1AUI : A Urbaniser court terme équipements collectifs
 - 1Aue : A Urbaniser court terme activités économiques
 - 2AUh : A urbaniser long terme habitat
 - 2AUI : A Urbaniser long terme activités économiques
- Zone naturelle**
- N : Naturelle
 - Ni : Naturel équipements de loisirs
 - Nmoto : Naturelle moto-cross
 - Np : Naturel protégé
 - Ng : Naturel accueil des gens du voyage
 - Nc : Naturel camping d'Andouillé
 - Nf : Naturel forestier
 - Nm : Naturel mixte d'habitat et d'activités (agricole et/ou artisanales)
- Zone agricole**
- A : Agricole
 - Ap : Agricole sans aucune construction
 - Am : Agricole mixte d'habitat et d'activités (agricole et/ou artisanales)
 - Ae : Agricole équestre

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Le tableau des emplacements réservés présente uniquement ceux visibles sur le plan ci-contre.

N°	LIBELLE	COMMUNE	BENEFICIAIRE	SURFACE (en m²)
04	ELARGISSEMENT RD 31 ENTRE BRINÉE ET MONTAUDIN	LARCHAMP	DEPARTEMENT 72330	

Département de la Mayenne



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE
COMMUNE DE LARCHAMP

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique // PLAN N°4



Plan du territoire
Echelle 1/5 000e



PLUi arrêté le : 4 mars 2019
PLUi approuvé le : 25 novembre 2019

Prigent & Associés
Architectes Urbanistes
106A rue Eugène Pottier 35 000 RENNES
Tel : 02 99 79 29 19
Fax : 02 99 79 37 17

